



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 24434

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le doute médical reconnu en Europe concernant la toxicité du mercure en tant que matériau d'obturation des caries dentaires. Or, les techniques de prophylaxie dentaire individualisée ne sont pas appliquées dans les facultés dentaires en France comme elles le sont dans les pays scandinaves où les chirurgiens-dentistes sont épaulés par des hygiénistes dentaires, profession toujours pas reconnue en France. Ces techniques de prévention pourraient faire baisser le nombre de caries, donc le nombre de plombages dentaires et ainsi améliorer la santé publique. Elle lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'amalgame dentaire à base de mercure, qui est utilisé pour le traitement des caries depuis plus de 150 ans, est un matériau d'obturation de bonne qualité et reste le matériau le mieux adapté dans de nombreux cas, en particulier pour la restauration des dents permanentes postérieures, en cas de prévalence carieuse élevée et de lésions multiples et étendues, notamment chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte jeune. Les doses de mercure libérées dans l'organisme par les amalgames dentaires sont infimes et, en tout état de cause, très en deçà des seuils auxquels des effets toxiques pourraient être observés. Aucune étude scientifique n'a pu démontrer des effets néfastes des obturations en amalgame sur l'état de santé général des patients. On ne peut donc pas considérer, en l'état actuel des connaissances, que les amalgames dentaires présentent un risque sérieux pour la santé de la population. Les pays qui ont interdit ou restreint l'utilisation des amalgames dentaires, l'ont fait en se fondant sur des considérations environnementales et non pas en raison d'une hypothétique toxicité des amalgames sur les personnes soignées. En France, comme dans la plupart des pays d'Europe, l'utilisation des amalgames dentaires au mercure décroît spontanément, pour plusieurs raisons : la carie est une pathologie en régression (le nombre moyen de dents cariées par personne, à l'âge de 12 ans, a été pratiquement divisé par quatre ces vingt dernières années) ; l'importance croissante attachée aux considérations esthétiques par la population entraîne une préférence fréquente pour d'autres matériaux d'obturation ; enfin, les progrès constants de la qualité des matériaux alternatifs (composites, notamment), leur permettent d'offrir de plus en plus souvent des solutions de remplacement acceptables et, à terme, seront probablement en mesure de remplacer complètement l'amalgame. Malgré l'amélioration sensible de la santé bucco-dentaire, la carie reste une pathologie fréquente, très inégalement répartie dans la population et dont le retentissement sur l'état de santé général et la qualité de vie est important. C'est pourquoi la loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, a fixé un objectif de réduction des caries chez les enfants de 6 et 12 ans. L'ambitieuse politique de prévention qui a été mise en oeuvre dans ce domaine, en particulier à travers le plan national de prévention bucco-dentaire, devrait permettre, de ce point de vue, de nouveaux progrès. La mobilisation des professionnels de santé occupe une place majeure en la matière et, bien que la profession d'hygiéniste dentaire n'existe pas en France, une réflexion est en cours pour élargir les compétences des assistantes dentaires et les impliquer davantage dans la prévention, tant individuelle que collective.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24434

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4617

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6414